

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 juillet 2016

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour, à savoir :

### Décision modificative du budget

Le conseil municipal approuve une modification budgétaire au budget général pour modifier une imputation comptable.

### Demande de subvention

Dans le cadre du plan de soutien lié à l'activité du BTP- Aménagement du territoire, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté au titre des travaux d'aménagement de la rue Paul Morel

### Pouvoirs délégués :

Le président informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 22 juillet 2016 par Nous, Germain PIOT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A NAVENNE



Le Président de séance

G. PIOT